

Les petits échos



Rallye Touristique Moto

Rallye Touristique Moto organisé par l'association FFR TEAM de Soppe-Le-Haut. La 2^e édition du Blue Rallye Ride se fera depuis le foyer rural de Soppe-Le-Haut. Départ Le 23 juin entre 9 et 11 heures et l'arrivée à partir de 14 heures même endroit.

Ce rallye touristique moto qui compte un tracé d'environ 120 km de route sillonnant la plaine et montagne est parsemé d'épreuves humoristiques, historiques et sportives.

Des animations ainsi qu'une buvette seront sur place pour tous, motards ou non, les habitants de la commune sont cordialement invités à venir admirer les motos des participants.

Le 6 juillet le FFR TEAM organise à partir de 20h un dîner dansant avec ambiance "après ski party", une première en été, en l'honneur de Margaux Wanham, marraine du club et championne de France 2018 de moto pilote officielle Suzuki.

Elle sera présente, avec sa moto de compétition, à la salle des fêtes de Soppe-le-Haut, pour une séance de photos et dédicaces. Prix de la soirée 20€/ personne.

Repas : apéritif, choucroute garnie ou cuisse de coq au riesling, spaetzle, fromage, Forêt noire.

Cette soirée est ouverte à tous dans la limite des places disponibles, ambiance après ski assuré par DJ

Toutes les infos mise à jour sur le Facebook du club sur FFR TEAM.



Déchets verts

La benne à déchets verts est ouverte à partir du samedi 04 mai 2019 tous les samedis après-midi de 15h à 18h route de Guewenheim à Soppe-le-Haut. L'ensemble des habitants du Vallon du Soultzbach peuvent s'y rendre pour déposer les branchages et autres herbes de tonte...



Information sur la Marche du 1er Mai

Venez découvrir les Bunkers de la grande guerre 1914/1918 à MORTZWILLER
Départ à 9h depuis la salle festive de Mortzwiller





Extrait de l'arrêté municipal PERMAMENT N° 22 du 27 juillet 2017 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et nuisances sonores

Article 2 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente. Les exploitants agricoles ne sont pas concernés par le présent article.

Article 3 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique ou matériel motorisés de jardinage, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que de 7 heures à 20 heures hors dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux domestiques, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 7 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de télévision, de diffusion de radio ou musique, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'équipements de climatisation/production d'énergie, de déplacements de meubles, chutes d'objets quelconques, ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. Les équipements de climatisation/production d'énergie dont le bruit ou les vibrations pourrait gêner le voisinage doivent s'interrompre entre 20 h et 7 h du 1er juillet au 31 août. **L'arrêté complet est disponible en mairie ou directement sur le site internet de la commune.**



Troc Vert

Le troc continue son petit bonhomme de chemin et nous vous attendons le Samedi 27 Avril de 10h à 13h pour troquer au 66 grand'rue à Soppe le Haut. **Venez nombreux et n'hésitez pas à diffuser l'invitation !**

Agenda

Vendredi 26 Avril à 19h : Réception des prix du fleurissement - salle festive - Mortzwiller.

Samedi 27 Avril de 10h à 13h : Troc Vert au 66 grand'rue - Soppe-le-Haut..

Mercredi 01 Mai à 9h : Marche du 1er Mai - départ de la salle festive - Mortzwiller.

Vendredi 03 Mai à partir de 16h : Distribution des fleurs - derrière le presbytère - Soppe-le-Haut.

Dimanche 26 Mai à partir de 8h : Elections européennes.

Jeudi 30 Mai : Marché aux puces organisé par l'ASL - Soppe-le-Haut.

Vendredi 07 Juin à 19h : Accueil des nouveaux habitants salle festive - Mortzwiller.

Jeudi 20 Juin à partir de 16h30 : Don du sang au foyer - Soppe-le-Haut.

Les 12-13-14 Juillet : Finale du championnat de France de caisses à savon Soppe-le-Haut.

Samedi 13 Juillet : Bal tricolore.

Lundi 15 Juillet à partir de 16h30 : Passage de la déchetterie mobile - Soppe-le-Haut.

Lundi 9 Septembre à partir de 12h : Passage de la déchetterie mobile - Mortzwiller.

LE HAUT SOULTZBACH

42 Rue Principale - MORTZWILLER - 68100 LE HAUT SOULTZBACH

Tel. : 03 89 82 52 10 - Fax : 03 89 29 89 77

mairie-le-haut-soultzbach.fr

www.le-haut-soultzbach.fr

www.facebook.com/lehautsoultzbach

Ouverture des mairies :

Lundi de 10h à 12h / Mercredi de 14h à 16h à Mortzwiller

Mardi de 10h à 12h à Soppe-le-Haut

Jeudi de 14h à 16h à Soppe-le-Haut / Vendredi de 14h à 16h à Mortzwiller

Vendredi de 14h à 16h à Mortzwiller / Samedi de 14h à 16h à Soppe-le-Haut